



ÉCOLE DES AVOCATS DU GRAND OUEST

« Ce que vous devez savoir sur la LCB-FT et les obligations qui vous incombent »

Vendredi 10 octobre 2025, de 14h à 17h, à Vannes

par M. le Bâtonnier Henri GRAÏC, Avocat à Saint-Brieuc

PROGRAMME

- a) l'obligation de vigilance adaptée aux risques identifiés
- b) les activités limitées pour lesquelles les avocats sont soumis à l'obligation de DS
- c) les règles dérogatoires à l'obligation de DS
- d) la déclaration de soupçon : modalités pratiques.
- e) Le rôle de la CARPA
- f) Le rôle de TRACFIN
- g) les immunités
- h) les contrôles de l'Ordre



Campus de Ker Lann
Contour Antoine de St Exupéry, 35172 BRUZ

02 99 67 46 67
contact@edago.fr
www.edago.fr

